

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2008

N°2008/09

---

**Présents** : Mmes CORNUS, DELOURME, FROIDURE, GRANIER, IZARD, PENNEROUX, RILBA, MM. CASSAGNE, PARRA, HOURCADE, DUCASSE, MARIUZZO, BEAUVILLE, EBENDINGER, NOVAU, PEYRIERES

**Procuration** : Mme NOVAU à M. CASSAGNE

**Absent** : M. BERGIA

**Secrétaire de séance** : M. EBENDINGER Pierre

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte-rendu de la séance précédente.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Maire passe à l'ordre du jour.

## **MISE EN PLACE DU TARIF JAUNE DU STADE**

Le Maire rappelle qu'en 2007, le Conseil Municipal par délibérations n°2007/03 et 04 avait décidé des travaux d'éclairage des terrains de football ainsi que la desserte du tarif jaune des aires de sport.

Ces travaux ont été réalisés courant exercice 2008 mais il avait été omis la réalisation de l'alimentation du comptage tarif jaune au moyen d'un câble.

Le Maire précise qu'il restera à la charge de la collectivité la liaison entre le tarif jaune et le disjoncteur général lors du transfert du tarif bleu en tarif jaune.

Le coût de ces travaux est estimé à 5 382 €, la part de la commune étant fixée à 1 363 € minorée d'une subvention du Conseil Général.

Ces travaux supplémentaires ont été adoptés par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

## PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET FIXATION DES MODALITES DE CONCERTATION

Le Maire rappelle l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu de son plan d'occupation des sols.

Deux réflexions sont à prendre en compte :

- le document actuel prévoyait une population à 2010 qui est atteinte dès cette année
- la commune ne présente plus que quelques rares possibilités de terrains disponibles pour des constructions futures et n'offre plus de capacité pour recevoir des établissements publics compte tenu des contraintes environnementales.

Ce document sera nécessaire pour un développement harmonieux de la commune et d'offrir d'autres possibilités.

Le Maire précise que la commission d'urbanisme s'est réunie deux fois.

Il indique qu'il faudra plus de constructions pour faire vivre certains établissements comme l'école et une réserve foncière pour la commune afin d'équiper la collectivité de bâtiments socioculturels, sportifs, etc.

Dans cette révision, il faudra imaginer Saubens dans 15 à 20 ans et déterminer l'importance de l'ouverture du village à la population.

Le Maire précise qu'il faudra peut-être plusieurs réunions publiques afin de bien prendre en compte les remarques de la population.

Le Maire précise qu'aujourd'hui cette première décision est de savoir si l'on fait ou pas la révision.

Ensuite il faudra mettre en place les grandes lignes de cette révision. 2 ans pourraient être nécessaires pour l'achèvement de cette procédure.

Il faudra ouvrir un registre, travailler sur plusieurs axes d'information aux Saubenois, communiquer avec l'Etat pour que ce dernier nous aide tant techniquement que financièrement.

M. PEYRIERES remarque que dans les grands corps de l'Etat ou les organismes associés, Gaz de France n'en fait pas partie.

Le Maire répond que ce n'est pas obligatoire. Gaz de France met des réseaux en place en fonction de l'impact financier du projet.

M. NOVAU s'interroge sur la disponibilité actuelle des terrains.

Le Maire répond que sur la 3<sup>ème</sup> tranche du lotissement Mesplé il y a encore des terrains à vendre, par contre certaines parcelles prétendues libres ne sont pas à vendre.

M. NOVAU a des craintes sur cette révision qui peut entraîner un mouvement de population supplémentaire important.

Le Maire indique que justement le flux de population sera maîtrisé par nous en fonction de nos décisions.

La population peut doubler en 5 ans. On peut aussi créer un schéma qui prend en compte qu'en 2020, Saubens comptera 5 000 habitants. Mais aussi on peut avoir une prospective à moins de 3500 habitants avec une croissance de 100 personnes en jouant sur les surfaces.

M. BEAUVILLE pense qu'un PLU à 70 kms de Toulouse peut tenir 15 ans, par contre à 25 kms de la capitale régionale, cela n'est plus certain.

Le Maire indique que le PLU peut se transformer dans le temps en y apportant des modifications.

M. PEYRIERES s'interroge sur le fait de savoir qui optera sur les divers scénarios qui seront proposés.

La commission fera des propositions. Le Maire rappelle que son rôle n'est que consultatif, la décision finale sera prise par le Conseil Municipal qui peut abonder ou rejeter les choix de la commission et être une force de propositions nouvelles.

Le Maire précise qu'il y aura des réunions de travail avec la totalité du Conseil Municipal. Il indique que la commission d'urbanisme est ouverte à toutes et à tous.

M. NOVAU demande si le PLU prendra en compte d'éventuelles zones commerciales.

Le Maire répond qu'en fonction du nombre d'habitants oui et dans le cas de créations nouvelles, on aura besoin des avis des chambres consulaires.

Mme PENNEROUX demande si les communes limitrophes ont révisé leur PLU.

Le Maire répond que oui pour certaines.

Mme PENNEROUX précise qu'il faudra prendre en compte leur révision car s'ils réalisent des zones commerciales, il ne faudrait pas que ces dernières viennent parasiter nos projets.

Le Maire indique que le SCOT sert à éviter ce type de confusion en organisant des zones de réflexion. Il gère la zone urbaine qui comprend environ 200 communes.

Cette prescription est approuvée par l'Assemblée Délibérante à l'unanimité des membres présents.

## QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Le Maire présente une synthèse de la réunion des Transports à laquelle il a assisté. Il présente les 3 scénarios retenus et demande à l'Assemblée délibérante un accord de principe sur les propositions développées ce jour.
- ❖ Le Maire demande que l'on puisse mettre en place la commission chargée de nommer les rues, bâtiments municipaux... La commission sera constituée de Mmes NOVAU, RILBA, PENNEROUX, FROIDURE, GRANIER et M. HOURCADE.
- ❖ M. BEAUVILLE indique qu'il a été interrogé sur l'opportunité d'un garde champêtre bénévole pour la police de voirie. M. DUCASSE précise que l'on vient de lui remettre le dossier, qu'il va l'étudier et qu'il fera des propositions au prochain Conseil Municipal.
- ❖ Mme PENNEROUX propose que l'on organise la Journée de l'Environnement.  
Le Maire répond qu'il n'est pas contre mais pour une telle manifestation, il faut des volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.